

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du mardi 10 décembre 2019

Publié sur le site et mis à la disposition du public le jeudi 19 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESTRUEL, Maire.

Etaient présents :

M. DESTRUEL Daniel, M. RENOUX André, Mme TRAULET Delphine, Mme NICOLAS Jacqueline, M. THOREL Michel, M. RICARD Alain, Mme DEPOILLY Kandice, Mme NORMAND Edith, Mme CHETTAB Carole, Mme DUCHAUSSOY Danielle, M. DELAPORTE Didier, Mme BONAY Catherine, M. DEVAUX Gérard, Mme THERON Bénédicte, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, Mme DUMORTIER Paule, M. DUBOIS Christian, M. TÉTIER Pascal.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Vincent DRUMÉZ qui donne pouvoir à Monsieur Alain RICARD
Madame Martine LAPORTE qui donne pouvoir à Monsieur Pascal TÉTIER

Absents excusés :

Monsieur Thierry GROSJEAN

Absent non excusé :

Monsieur Antoine HOUYELLE

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Kandice DEPOILLY secrétaire de séance, le Conseil accepte à l'unanimité.

Il désigne Madame VIOLET Brigitte, secrétaire générale, auxiliaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Il s'agit du compte-rendu de la réunion du lundi 21 octobre 2019.

Monsieur DUBOIS demande pourquoi la réponse à la question des indemnités journalières n'est pas reprise, Monsieur le Maire évoquera ce sujet en fin de réunion

Réponse à la question sur l'adresse de messagerie de Monsieur DELAPORTE, celui-ci apporte les précisions qui n'ont pu être données du fait de son absence

Madame SIRE précise que la réponse sur l'occupation du foyer des aînés est mal formulée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. CONTRAT EXPLOITATION CHAUFFAGE : AVENANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 03 juillet 2012, la Commune a confié l'exploitation du chauffage de ses bâtiments à la société CRAM. Ce contrat comprend le P1 combustible, le P2 entretien des installations et, le P3 investissement matériel neuf, pour une durée de dix ans.

La Commune ayant repris à son compte le bâtiment de l'ancien centre médico-social, il convient de confier à la CRAM le système de chauffage de ce bâtiment.

Deux possibilités d'avenants :

- Entretien de la chaudière existante, pour un coût annuel de 1 251.00€ HT
- Changement de la chaudière, pour un coût annuel de 9 714.00€ HT, compte tenu qu'il reste trente mois de contrat à couvrir, le coût pour le remplacement de cette chaudière serait donc de 19 428€ HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 3 abstentions (Mr TETIER, Mmes LAPORTE et DUMORTIER) :

- **DECIDE** de retenir la deuxième proposition, à savoir le changement de chaudière pour un montant total de 19 428€ HT.
- **ACCEPTÉ** les dispositions de l'avenant.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à le signer.

3. CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE : MAIRIE

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil municipal du contrat de maintenance proposé par la société IDEATION INFORMATIQUE pour les logiciels (Temporis et Corpus) de la Mairie.

Il précise que le contrat est souscrit pour une durée d'un an ferme et prend effet le 01 janvier 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes du contrat précité pour un coût total annuel de 954.00€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat et toute pièce s'y rapportant.

4. BUDGET VILLE : ADMISSION EN NON VALEUR

Vu l'état des restes à recouvrer présenté par Monsieur le Trésorier correspondant aux tickets manquant dans la régie "Culture" lors du changement de régisseur en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 2 abstentions (Mr DUBOIS et Mme DEPOILLY) :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre n° 736 de l'exercice 2019
- **DIT** que le montant de ce titre s'élève à 1 028€

5. DETR 2020

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'acquisition d'un destructeur de cartes d'identité normalisé pour un montant de 1 190€ HT.

Correspondant au devis présenté par : DUCLERCQ-FOURNITURES.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 35% soit un montant de 416.50€

Part revenant au maître d'ouvrage :

- Fonds propres : 1 011.50€ TTC

6. SERVITUDE PRAIRIES DU DOLIGER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de servitude d'un riverain propriétaire d'une parcelle enclavée au milieu de propriétés de la Commune a été demandée. Il convient de délimiter cette servitude en fonction des aménagements prévus sur cette prairie.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 abstentions (Mrs DUBOIS, RENOUX et Mmes SIRE, CHETTAB) :

- **ACCEPTÉ** le principe de servitude
- **DIT** que les frais engendrés pour celle-ci seront à la charge du demandeur
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

7. ACQUISITION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a fait valoir le droit de préemption de la Commune pour l'acquisition d'un immeuble sis 5 rue Charles de Gaulle, cadastré section AL n° 81, et qu'il convient d'en accepter le prix d'acquisition et de l'habiliter à signer les actes à intervenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 abstentions (Mrs DUBOIS, THOREL et Mmes DUMORTIER, BONAY) :

- **ACCEPTÉ** le coût de cette acquisition soit 73 000€
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que le maintien des indemnités d'élus en cas de maladie est de sa seule prérogative, et que ce sujet n'a pas à être évoqué en conseil municipal.

9. TOUR DE TABLE

Madame CHETTAB :

- Informe des remerciements des enseignants de l'école Lucien Martel pour l'organisation de la classe de neige
- Demande pourquoi un poteau est entouré de rubalise rue de St Valéry

Réponse de Monsieur RENOUX : suite à la panne du comptage attaché au poteau

Madame DUMORTIER : demande pourquoi des barrières bleues rue de Normandie

Réponse de Monsieur RENOUX : suite à la panne électrique début août l'entreprise mandatée par ENEDIS n'a toujours pas terminé la réfection du trottoir malgré plusieurs relances

Monsieur SANTERRE :

- Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

Monsieur DUBOIS précise que ce n'est pas compliqué

Réponse de Monsieur le Maire : contact sera pris avec l'entreprise

- Aménagement à faire au pied des emplacements aménagés pour le tri au cimetière,

Réponse de Monsieur DELAPORTE : ce sera fait

- Pourquoi la subvention n'a pas été versée en totalité à l'association de pêche ?

Réponse de Monsieur le Maire : le solde sera versé d'ici peu

Monsieur DUBOIS :

- Demande pourquoi tout le conseil n'a pas été invité à une réunion avec les commerçants

Des explications sont données par Monsieur le Maire, Madame CHETTAB et Monsieur RICARD

- Fait remarquer que le nouveau panneau lumineux éblouit

Madame SIRE :

- Fait remarquer que certains sapins sont grands et gênants pour les piétons
- Fait part des problèmes avec le parquet de la salle des fêtes

Réponse de Madame TRAULET : ce parquet est vieillissant et a subi plusieurs produits pourtant interdits d'utilisation (café, talc...)

Séance levée à 21H07

Vu le Maire,

